## Ordonnance de télécom CRTC 2010-248

Ottawa, le 4 mai 2010

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	Nº de dossier	Date de la demande
Compton Cable TV Limited, faisant affaire sous le nom de Compton Communications/ Bell Canada	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1	8340-C162-201006429	le 14 avril 2010

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant: http://www.crtc.gc.ca.

